

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG ET DE L'ACKERLAND

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Séance du 13 avril 2013

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Membres présents : 45 membres

Mesdames, TARDIVAUD Françoise, CLAUSS Anne-Raphaële, PANTER Angèle, HOH Marie-Hélène, LEMMEL-FIEDERER Marie-Claude, FRIEDRICH Marie-Odile, PEREZ Madeleine,

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Joseph, BOHR Freddy, KRENCKER Denis, BILLER Christian, ZILLIOX Raymond, VIERLING Martin, MUNCH Jean-René, JUNG Claude, HERRMANN Marc, KLEIN Bernard, STAHL Denis, ROHNER Daniel, BILGER René, RUCH Jean-Jacques, JUNG Paul, VIOLA Gilbert, KAISER Lucien, GROSSKOST Alain, GRUBER Daniel, GINSZ Luc, BURGER Etienne, GANGLOFF Jean-Charles, RIEDINGER Jean-Pascal, MEHN Jean-Pierre, JACOB André, WASERMAN Sylvain, TOUSSAINT Jean-Luc, LEITZ Bernard, LAMBERT Jean-Charles, EHRHART Mathieu, REYSZ Jean-Michel, HOENEN Claude, NONNENMACHER Jean-Jacques, WENDLING Jean-Luc, NORTH Alain, ESSLINGER Bernard.

Membres absents excusés : 16 membres

Mesdames ROHFRIETSCH Anne-Marie, FIACRE Gabrielle, ZEISSLOFF Corinne,

Messieurs UNTERSTOCK Claude, KREMER Jean-Marie, LUTTMANN Pierre, HABER Alain, WUNENBURGER René, EXINGER Alfred, PIERRE Jean-Louis, WURTZ André, LIBERT Christian, HEPP René, STERN Michel, SAUMON Richard, MICHEL Roland.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 21 mars 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 mars 2013..

2. Projet de construction d'un complexe sportif judo-basket à Furdenheim

a. Avant-projet définitif

Monsieur le Président expose au Conseil de communauté l'avant-projet définitif (APD) du complexe sportif judo-basket à Furdenheim. Il rappelle que la communauté de communes a souhaité fournir un outil de pratique sportive de haut niveau, conformément aux résultats régionaux et nationaux qu'affichent les clubs du territoire, dans un esprit de mutualisation des espaces.

Monsieur le Président présente les plans du projet réalisés par l'équipe de maîtrise d'œuvre composée du cabinet d'architecture IXO associé aux bureaux d'étude OTE et OASIIS. Le bâtiment bénéficiera d'une surface utile d'environ 2 662 m² et devra répondre à la norme RT 2012.

Le coût des travaux au stade d'avant-projet définitif est évalué à 4 391 875,00 € HT, tandis que le coût de l'opération est estimé comme suit :

Nature de la dépense	Montant HT
Travaux	4 391 875,00 €
<i>dont tranche ferme</i>	4 315 050,00 €
<i>dont option plancher chauffant</i>	12 000,00 €
<i>dont tranche conditionnelle cloutage</i>	48 825,00 €
<i>dont tranche conditionnelle manœuvre paniers</i>	16 000,00 €
Tolérances contractuelles	263 512,50 €
Aléas et provisions (dont fouilles)	481 970,67 €
Honoraires	685 941,03 €
Assurance dommages-ouvrages	70 000,00 €
Autres dépenses	121 516,00 €
Total de l'opération	6 014 815,20 €

soit environ 7 202 942,58 € ttc (en tenant compte d'un taux de TVA à 20% à compter de janvier 2014).

Monsieur le Président précise le plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Agence Nationale du Sport	390 000,00 €
- Conseil Régional (dont Energivie)	800 000,00 €
- Conseil Général (au titre du projet d'excellence)	1 400 000,00 €
- Communes et associations de Furdenheim et Quatzenheim	85 100,00 €
- FCTVA	1 104 322,17 €
- Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland	3 423 520,41 €.

A l'issue de cette présentation, et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :

- **approuve** le contenu de l'avant-projet définitif, les options et tranches conditionnelles prévues,
- **demande** à engager la phase projet avec l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- **charge** Monsieur le Président du dépôt du permis de construire,
- **sollicite** le soutien financier de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Régional et du Conseil Général,
- **autorise** le lancement de la consultation des entreprises pour les marchés de travaux,
- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

b. Acquisition du terrain d'implantation

Monsieur le Président explique au Conseil de communauté que le terrain d'implantation du projet de complexe sportif judo-basket appartient à la Commune de Furdenheim. Conformément aux annexes aux statuts de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, le terrain nécessaire à un investissement porté par l'intercommunalité sera cédé par la commune par un acte de vente à l'euro symbolique. La désignation cadastrale des parcelles à acquérir est la suivante :

Commune	Section	Parcelle	Superficie	Propriétaire
Furdenheim	40	49	17,70 ares	Commune de Furdenheim
Furdenheim	40	50	53,34 ares	Commune de Furdenheim
Furdenheim	40	51	8,24 ares	Commune de Furdenheim
Furdenheim	40	52	30,99 ares	Commune de Furdenheim

Après délibération, le Conseil de communauté :

- **décide** d'acquérir les terrains ci-dessus désignés,
- **fixe** le prix de cette acquisition à l'euro symbolique,
- **décide** de prendre à la charge de la communauté de communes les frais relatifs à cette acquisition,
- **autorise** Monsieur le Président à signer l'acte de vente se rapportant à cette acquisition et tout autre document en rapport avec ce dossier.

3. Travaux de création de la voirie d'accès au complexe sportif judo-basket à Furdenheim

Monsieur le Président rappelle au Conseil de communauté que la commune d'implantation d'un investissement de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland est appelée à céder un terrain viabilisé à l'intercommunalité.

Ainsi, dans le cadre du complexe sportif judo-basket à Furdenheim, la Commune d'implantation, Furdenheim, ainsi que l'autre Commune directement bénéficiaire de l'équipement, Quatzenheim, prendront en charge les frais d'aménée des réseaux au droit du terrain d'implantation de l'équipement.

La Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland portera quant à elle les dépenses se rapportant aux travaux de voirie d'accès et à l'installation de candélabres.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :

- **approuve** à l'unanimité cette répartition des coûts,
- **charge** le bureau d'études Berest d'assurer, aux frais de la communauté de communes, la coordination entre les travaux de voirie et de réseaux.

Le Président,
Justin VOGEL